

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

### ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

#### COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 19 septembre 2023 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

**Présents :** Y MICHEL ; M. ROUVIER ; W. BIGNON ; G. REQUENA ; J-C ARAGON ; S. ALLEMAND ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; J-M. DUMAS ; C. AZAIS ; S. MARTI ; S. JEAN ; C. PINO ; C. BASTIDE ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

**Absents représentés :** M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. IBARS ; N. LECLERC par G. REQUENA ; D. CUPOLI par J-C. ARAGON ; A. CHOUKROUN par L. GASC ; L. DELAITE par C. PROUTEAU ; C. RUEGGER par W. BIGNON ; A. ZAKHARY par J. GROSSO

**Absents :** JF. MARY ; D. VIALAS

### **5. Gestion dynamique du patrimoine communal : vente de la parcelle cadastrée BT 63**

Vu la délibération générale qui clos la procédure des cahiers des charges sur la vente des biens communaux et de la cession d'un bien à Marseillan-plage (ancienne station-service)

Dans un objectif de meilleure gestion et de valorisation du patrimoine municipal et afin de faciliter l'accès à la propriété aux particuliers mais également aux professionnels, la ville a organisé une vente ouverte à tous des biens communaux.

Lors de l'appel à candidatures, ce bien n'avait pas été attribué. Aussi, il a été décidé comme convenu lors du dernier conseil municipal de convenir d'une vente de gré à gré.

Aussi, pour ce qui est de la parcelle BT 63, située 6 rue de la Marmite, elle a été attribuée à Monsieur STACHORSKY Julien.

L'estimation des Domaines pour cette parcelle est de 120 000 €, cependant une marge d'appréciation de 10% est autorisée, la proposition financière de 110 000 € de Monsieur STACHORSKY est donc acceptée.

Vu l'estimation des Domaines,

Vu la proposition de Monsieur STACHORSKY,

Il appartient au conseil municipal :

**D'accepter** la vente du bien suivant :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreur(s)	Surface d'emprise au sol (m <sup>2</sup> )	Surface Plancher (m <sup>2</sup> )	Prix total
BT	63	6 rue de la Marmite	STACHORSKY Julien	71	90	110 000€

Tous les frais, droits et autres étant à la charge de l'acquéreur.

**De donner** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 02/10/2023



ID : 034-213401508-20230919-DEL23\_09\_19\_05-DE



Document de travail non opposable et non contractuel. Copie et reproduction interdites.  
Edition VMap 3.0150 le: 11/09/2023.



17.9 m

Acte publié le 04/10/2023  
Yves MICHEL, Maire de la commune

**LE CONSEIL**  
Entendu l'exposé du Rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**A LA MAJORITE**  
**Pour 22**  
**Contre 3**  
**(C. PINO ; C. BASTIDE ; D. SAUVADE)**  
**Abstention 2**  
**(J. GROSSO ; A. ZAKHARY)**

**DECIDE**

**D'accepter** la vente du bien suivant :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreur(s)	Surface d'emprise au sol (m <sup>2</sup> )	Surface Planche r (m <sup>2</sup> )	Prix total
BT	63	6 rue de la Marmite	STACHORSKY Julien	71	90	110 000€

Tous les frais, droits et autres étant à la charge de l'acquéreur.

**De donner** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

**La secrétaire de séance**  
**Sarah ALLEMAND**



**Pour extrait conforme,**  
**Le Maire**  
**Yves MICHEL**

